

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Désignation commerciale : **STAUBCO® Heat N / WS**

- Numéro d'article : 1002852401003

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :

Staub & Co. - Silbermann GmbH

Ostendstraße 124

D-90482 Nürnberg

Tel.: 0911 / 5482 - 0

Fax: 0911-5482 -1119

Mail: info@staub-silbermann.de

- Service chargé des renseignements :

Abteilung HSE

e-Mail: sdb@staub-silbermann.de

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

éthane-1,2-diol

- Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

Désignation commerciale : STAUBCO® Heat N / WS

(suite de la page 1)

- P301+P312 *EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.*
- P330 *Rincer la bouche.*
- P305+P351+P338 *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
- P314 *Consulter un médecin en cas de malaise.*
- P337+P313 *Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.*
- P501 *Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28	éthane-1,2-diol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	50-100%
CAS: 3164-85-0 EINECS: 221-625-7 Reg.nr.: 01-2119980714-29	Potassium 2-Ethylhexanoate Hydrate Repr. 2, H361d; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	≥1-≤2,5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver les parties touchées à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Maintenir une bonne diurèse; Surveillance de la fonction rénale, de l'équilibre électrolytique et acido-basique. L'administration précoce d'éthanol peut neutraliser les effets toxiques de l'éthylène glycol (acidose métabolique et lésions rénales). Mesures de soutien requises. Le traitement dépend du jugement du médecin et de l'état du patient.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

Désignation commerciale : STAUBCO® Heat N / WS

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Voir point 8.
Porter un vêtement de protection totale et un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - **Autres indications**
Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une aération suffisante
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.
En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Éviter le dégagement d'aérosols.
Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec
Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

Désignation commerciale : STAUBCO® Heat N / WS

(suite de la page 3)

Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.

- Indications concernant le stockage commun :

Respecter les interdictions de stockage de matières incompatibles du décret de sécurité dans l'entreprise et des directives techniques afférentes (TRbF)(Allemagne).

Ne pas stocker avec les oxydants.

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Respecter les directives techniques afférentes TRbF (Allemagne).

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

107-21-1 éthane-1,2-diol

VME	Valeur momentanée: 104 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

- DNEL

107-21-1 éthane-1,2-diol

Dermique	DNEL (worker)	106 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	53 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	35 mg/m ³ (Long-term - local effects)
	DNEL (population)	7 mg/m ³ (Long-term - local effects)

- PNEC

107-21-1 éthane-1,2-diol

PNEC aqua	10 mg/l (intermittent releases)
	10 mg/l (fresh water)
	1 mg/l (marine water)
PNEC sediment	20,9 mg/kg dw (fresh water)
PNEC sediment	37 mg/kg (fresh water)
	3,7 mg/kg (marine water)
PNEC STP	199,5 mg/l (station d'épuration)
PNEC soil	1,53 mg/kg (sol)

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

- Protection respiratoire : Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné A-P2

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

Désignation commerciale : STAUBCO® Heat N / WS

(suite de la page 4)

- Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux : Lunettes de protection.**- Protection du corps :**

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il y a un risque de se produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**- Indications générales.****- Aspect:****Forme :**

liquide

Couleur :

selon désignation produit

- Odeur :

caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- valeur du pH:

Non déterminé.

- Point de fusion :

non déterminé

- Point d'ébullition :

non déterminé

- Point d'éclair :

> 61 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux) :

Non applicable.

- Température de décomposition :

Non déterminé.

- Auto-inflammabilité :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosivité :**inférieure :**

Non déterminé.

supérieure :

Non déterminé.

- Pression de vapeur :

Non déterminé.

- Densité à 20 °C:1,11 g/cm³**- Densité relative.**

Non déterminé.

- Densité de vapeur:

Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

Désignation commerciale : STAUBCO® Heat N / WS

(suite de la page 5)

- | | |
|---|--|
| - Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | entièrement miscible |
| - Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé. |
| - Viscosité : | |
| dynamique : | Non déterminé. |
| cinématique : | Non déterminé. |
| - 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
agents d'oxydation
Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de gaz carbonique CO2.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
Nocif en cas d'ingestion.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

107-21-1 éthane-1,2-diol

Dermique	LD50	>3.500 mg/kg (mus) 9.530 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC 50	>2,5 mg/l (rat) (6 h)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :**
Légèrement irritant, mais pas une substance irritante selon les directives CE.
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

Désignation commerciale : STAUBCO® Heat N / WS

(suite de la page 6)

- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :
107-21-1 éthane-1,2-diol

LC 50 / 96 h	18.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 72.860 mg/l (Pimephales promelas)
EC 50 / 48 h	>100 mg/l (Daphnia magna) >10.000 mg/l (Algues)
EC 50 / 96 h	6.500-13.000 mg/l (Selenastrum capricornutum)

- 12.2 Persistance et dégradabilité
107-21-1 éthane-1,2-diol

Biodégradabilité	90-100 % (OECD 301A) (10 h, OECD 301 A / ISO 7827)
------------------	--

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques :
- Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :
107-21-1 éthane-1,2-diol

EC 20 / 0,5 h	>1.995 mg/l (Belebtschlamm (Methode OECD 209))
---------------	--

- Autres indications écologiques :
- Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: n'est pas applicable

- vPvB: n'est pas applicable

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales

- Recommandation :

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement en concertation avec les administrations locales.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

Désignation commerciale : STAUBCO® Heat N / WS

(suite de la page 7)

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

- Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR, IMDG, IATA - Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin :	Non applicable. Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

éthane-1,2-diol

- **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

Désignation commerciale : STAUBCO® Heat N / WS

(suite de la page 8)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

- Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P330 Rincer la bouche.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Prescriptions nationales :

- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

- Service établissant la fiche technique :

Stockmeier Chemie GmbH & Co.KG

Am Stadtholz 37

D - 3 3 6 0 9

B i e l e f e l d

Tel.: +49/521/3037-0

E-Mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

- Acronymes et abréviations:

LEV: Local Exhaust Ventilation

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2020

Numéro de version 108

Révision: 05.02.2020

Désignation commerciale : STAUBCO® Heat N / WS

(suite de la page 9)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F